

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT SIX AOUT
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 22

- Pour : 22
- Contre : /
- Abstention : /

Etaient présents : 19

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, ROSSET Emmanuelle, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 04

Mmes, MM. ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, PERRIER Guy, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, PLAGNAT Emilie

Pouvoirs : 03

Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth	à	M. MARCHAND Thierry
M. PERRIER Guy	à	M. BERGER Jean-François
Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence	à	Mme MARULLAZ Marie-Paule

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2026_08_08

SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE - SYANE - DE LA HAUTE-SAVOIE : TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - OPERATION RD338 COMBE A ZORE -

Il est exposé que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « RD 338 Combe à Zore » figurant sur le tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à	:	926 902,10 €
- avec une participation financière communale s'élevant à	:	330 906,08 €
- et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à	:	27 807,06 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de MORZINE :

- 1/ APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée,
- 2/ S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière (montants TTC) :

- d'un montant global estimé à	:	926 902,10 €
- avec une participation financière communale s'élevant à	:	330 906,08 €
- des frais généraux s'élevant à	:	27 807,06 €

S'ENGAGE à verser au SYANE de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 22 245,66 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,

S'ENGAGE à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 264 724,86 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 27 août 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
